



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris ● BP 13 ● 77 220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de MELUN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

Téléphone : 01 64 42 83 00
Télécopie : 01 64 42 83 10

Le Conseil municipal a :

- Adopté le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 15 février 2010 ;
- Adopté le compte administratif 2009 de la commune et a procédé comme suit à l'affectation du résultat de fonctionnement :

→ Report de fonctionnement :
1 360 534, 01 euros

→ Affectation en réserves (investissement) :
200 000 euros

- Adopté le compte administratif du service d'assainissement et a procédé comme suit à l'affectation du résultat de fonctionnement :

→ Report de fonctionnement :
180 605,56 euros

→ Affectation en réserves (investissement) :
10 000 euros

- Voté le compte de gestion 2009 de la commune ;
- Voté le compte de gestion 2009 du service assainissement ;
- Arrêté la liste des biens immeubles productifs de revenus et fixé à 20 ans les durées d'amortissement de ces immobilisations ;
- Voté les montants 2010 des subventions attribuées aux associations ;
- Voté les taux d'imposition communaux 2010 qui ont été reconduits à leur niveau de 2009, soit :

→ Taxe d'habitation : 11,92 %

→ Taxe foncière (non bâti) : 36,68 %

→ Taxe foncière (bâti) : 17,91 %

→ Taux relais (Taxe professionnelle) : 9,65 %

- Fixé à 419 euros, pour l'année 2010, le montant de la prime annuelle accordée aux agents communaux titulaires ;
- Fixé les montants de la prime de service et de rendement accordée à deux agents communaux ;
- Voté le budget primitif 2010 de la commune arrêté en dépenses et en recettes à :

→ Fonctionnement : 8 954 779 euros

→ Investissement : 6 810 338 euros

- Voté le budget primitif 2010 du service d'assainissement arrêté en dépenses et en recettes à :

→ Exploitation : 187 862 euros

→ Investissement : 1 170 539,97 euros

- Autorisé Monsieur le Maire à entreprendre, auprès du Conseil général de Seine-et-Marne, les démarches nécessaires pour le lancement du projet de contrat triennal de voirie.
- Institué une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.
- Procédé au débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal.

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 13 avril 2010

Jean-Paul GARCIA

Maire de Gretz-Armainvilliers